

Délibération 2022-02-CA P

**Séance du 10 mars 2022**

**Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration**

### **Exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants réfugiés ukrainiens**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 10 mars 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Vu l'article R719-50-1 du code de l'éducation notamment le 1°;  
Vu la délibération 2021-109-CA P du Conseil d'Administration du 09 décembre 2021 relative à l'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président propose aux membres, vu le contexte actuel, de procéder à l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants réfugiés ukrainiens s'inscrivant pour la première fois à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la politique d'exonération partielle en faveur des étudiants réfugiés ukrainiens.**

**Pour : 25 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 10 mars 2022

Abdelhakim Artiba  
Président

